Département de **l'EURE**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27430)

SÉANCE N° III du 28-05-2020-DB01

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2020
Date d'affichage : 25 mai 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 0

L'an deux mille vingt le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pierre Mendès France.
Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les réunions du conseil municipal se dérouleront à la salle des fêtes Pierre Mendès France, 26 Grande Rue 27430 SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

.

Etaient présents : MM, Laetitia SANCHEZ, Jorge PINTO, Elodie DESABAYE, Jean-Charles DUPONT, Sandra LEBOURGEOIS, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Bernard LEBOEUF, Alain LOËB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ

Déclaration des membres du conseil installés dans leur fonction :

La séance a été ouverte sous la présidence d'Alain LOËB, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré : Laetitia SANCHEZ, Jorge PINTO, Elodie DESABAYE, Jean-Charles DUPONT, Sandra LEBOURGEOIS, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Bernard LEBOEUF, Alain LOËB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ installés dans leurs fonctions.

Nomination du ou des secrétaires de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Un ou plusieurs conseillers municipaux peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, le président de séance soumet un nom au vote.
Chantal QUERNIARD s'est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
Laetitia SANCHEZ

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés. Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20200604-db01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2020
Affichage : 29/04/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Département de l'**EURE**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27430)

SÉANCE N° 1 DU 28-05-2020 – DB 02

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2020
Date d'affichage : 25 mai 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Dont pouvoir (s) :

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pierre Mendès France .
Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les réunions du conseil municipal se dérouleront à la salle des fêtes Pierre Mendès France, 26 Grande Rue 27430 SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

Etaient présents : MM, Laetitia SANCHEZ, Jorge PINTO, Elodie DESABAYE, Jean-Charles DUPONT, Sandra LEBOURGEOIS, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Fréderic BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ.

Secrétaire de séance : Chantal QUERNIARD

Monsieur Alain LOËB, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance pendant l'élection du maire (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Avant de procéder à l'élection du maire, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Anne BERICHI et Pascal SCHWARTZ ont été désigné assesseurs par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE :
PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Anne BERICHI et Pascal SCHWARTZ
M. le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.
Après un appel de candidatures, Madame Laetitia SANCHEZ et Monsieur Jorge PINTO ont présenté leur candidature.

Monsieur Jorge PINTO a demandé à prendre la parole devant l'assemblée présente et il a déclaré :
« Je pense important d'expliquer pourquoi on se présente. En ce jour d'élection du maire, je m'adresse aux électeurs. Je crois que l'essentiel a été dit lors de notre réunion du 20 en présence de l'ensemble des candidats et élus de la liste « Ensembles et solidaires »

Je reste profondément convaincu que Madame Laetitia Sanchez ne cherche qu'à obtenir le pouvoir afin de nous imposer sa politique. Je considère que cela n'a rien à voir avec une démocratie participative qu'on a défendue pendant toute la campagne.
Cela explique ce revirement de situation.

Département de l'**EURE**
Arrondissement des **ANDELYS** **SÉANCE N° 1 DU 28-05-2020 – DB 03**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2020
Date d'affichage : 25 mai 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pierre Mendès France.
Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les réunions du Conseil Municipal se dérouleront à la salle des fêtes Pierre Mendès France, 26 Grande Rue 27430 SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

Etaient présents : MM, Laetitia SANCHEZ, Jorge PINTO, Elodie DESABAYE, Jean-Charles DUPONT, Sandra LEBOURGEOIS, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Bernard LEBOEUF, Alain LOËB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ.

Secrétaire de séance : Chantal QUERNIARD

Madame Laetitia SANCHEZ nouvellement élue dans la fonction de Maire assure la présidence de la séance.

Madame Laetitia SANCHEZ a pris la parole et a déclaré :
« Je voudrais en tout premier lieu remercier les saint-pierroises et les saint-pierrois pour la confiance qu'ils nous ont accordée lors de cette élection.

C'est une responsabilité pour nous que d'écrire une nouvelle page pour le village, et nous travaillerons pour tenir les engagements que nous avons pris. Nous agirons dans le sens de l'intérêt général, et avec la participation de toutes les bonnes volontés.

Les derniers mois ont été compliqués pour beaucoup d'habitants, du fait de la grave crise du COVID 19. Nous pensons à tous ceux qui ont été impactés, et nous remercions tous ceux qui ont fait preuve d'entraide, et qui ont contribué à installer des protocoles, à l'école, au marché, dans les commerces, les services, certes contraignants mais protecteurs. Le virus nous a appris que se protéger, c'est aussi être solidaires.

Il faudra prolonger et renforcer ce travail de solidarité, auprès des personnes fragilisées par la crise économique qui s'ouvre, auprès de nos aînés qui restent fragilisés, auprès des commerçants aussi. Ils nous ont accompagnés dans cette crise en nous ravitaillant. On pensera bien à eux. Il y aura des choses à remettre en place comme le CCAS pour toutes les personnes qui se sont trouvées en difficulté pendant cette crise... »

Monsieur Alain LOËB coupe à plusieurs reprises la parole à Madame la Maire Madame Laetitia SANCHEZ en lui indiquant :

« Madame, vous êtes maire, je suis d'accord avec vous, mais il faut faire court parce que là on a la fixation du nombre des adjoints. On nous a conseillé de faire court. On accepte le protocole. Je suis encore le doyen. »

Madame Laetitia SANCHEZ lui a répondu : « Oui, mais je suis maire maintenant, je préside à cette séance. »

Monsieur Alain LOËB lui rétorque : « Oui mais vous continuerez à m'appeler Monsieur le Maire ! Vous devez respecter le doyen d'âge. Vous êtes installés. Et moi je vous demande de faire court. »

Madame Chantal Quemiard intervient : « Le discours, on aurait pu l'avoir après l'élection des adjoints. »

Le Conseiller municipal Alain Loëb : « Normalement, c'est la règle, c'est le protocole. »

Je suis persuadé que le village a besoin d'être apaisé. Il a besoin d'une équipe motivée et surtout d'un Maire bienveillant qui n'a qu'un seul objectif : le bien vivre ensemble, unir le village autour de valeurs humaines surtout dans ce contexte de crise sanitaire.

Je présente donc ma candidature au Maire pour notre village, quelle que soit l'issue de ce scrutin.

Sachez que quoi que vous pourriez penser, je sortirai grandi de cette expérience
J'ai eu le courage d'aller jusqu'au bout de mes convictions en mettant fortement en avant mes valeurs républicaines et en défendant une véritable vision de la démocratie.
Je demande donc aux élus de voter en leur âme et conscience. »

Ensuite, Monsieur Alain LOËB a pris la parole et a déclaré :
« J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pour la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray pendant 12 ans. On a bien fait avancer le village. On a fait des réalisations qui sont visibles, qu'on utilise aujourd'hui. Je dis à l'équipe qui va prendre la responsabilité, la charte de l'élu, c'est pour ça que je vous l'ai envoyé en avant-première, au lieu de vous la dire à la fin, après le vote, il faut prendre conscience de la charte de l'élu. En d'autres circonstances, ce n'est pas la charte de l'élu, c'est le Procureur qui nous rappelle la loi et les règles de déontologie, et de partialité, de diligence, de dignité et de conduite.

C'est pour ça, je pense qu'on a œuvré pendant 12 ans pour faire avancer le village. On participera en tant que 3 élus à faire avancer les dossiers qu'on a portés : le commerce, le cabinet médical, et ça c'est une priorité, et l'école. C'est aussi une priorité mais qui est intercommunale. Parce que vu les montants et les chiffres, voilà.

Maintenant on va passer au vote. »

Ensuite il a été procédé au vote.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue à obtenir pour être élu au premier tour : 8

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

- PINTO JORGE 6 VOIX SIX VOIX
- SANCHEZ LAETITIA 9 VOIX NEUF VOIX

Madame SANCHEZ LAETITIA ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour est proclamée Maire par le président de l'assemblée et a été immédiatement installée.
Fait et délibéré à Saint-Pierre-du-Vauvray le 28 mai 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre.

La Maire
Laetitia SANCHEZ

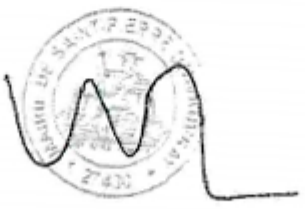

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20200605-DB02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2020
Affichage : 29/04/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20200604-DB03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2020
Affichage : 29/04/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

2020/09

Suite et fin séance III DB 03

Madame Laetitia SANCHEZ poursuit :

« Pour les commerçants, il y a le fonds FISAC et l'Agglomération qui seront là. Il y aura le Département aussi, qui sera en renfort. Saint-Pierre a une image positive, c'est un village où il fait bon vivre, un village ouvert et accueillant, c'est un pôle commercial non négligeable.

Tous ces atouts sont très positifs et il faudra continuer à les valoriser par un travail coopératif, avec les écoles, les associations, les conseils de quartiers qui se créeront, et tous les habitants qui voudront participer aux consultations et aux commissions ouvertes que nous allons mettre en place. Les commerçants aussi, et on n'oublie pas le personnel, qui sera là en renfort et dont nous reconnaissons le dévouement et le sens de leur mission.

Je salue la présence de l'opposition au conseil municipal. Le temps de la campagne électorale est derrière nous. Vous avez proposé d'être constructifs, je note cette proposition. Nous respecterons les points de vue, dans le calme et la sérénité. Le seul intérêt qui doit prévaloir pour l'équipe municipale, c'est l'intérêt de la commune et des habitants, au sein d'une agglomération rayonnante.

Il faudra être très vigilants sur le budget, avec une grande inquiétude sur les pertes de recettes que la crise économique va induire. Il faudra être astucieux, et capable d'expertiser toutes les possibilités de subventions qui s'ouvriront à nous pour mener nos projets.

Il faudra de la vigilance sur le budget, c'est le nerf de la guerre. Nous sommes inquiets sur les pertes de recettes que la crise économique va induire pour les communes. Et c'est là qu'il faudra être astucieux et faire preuve d'expertise pour saisir toutes les possibilités qui s'ouvriront à nous pour mener nos projets.

Je termine avec les prochains travaux qui sont d'ores et déjà programmés... »

Madame la Maire est de nouveau interrompue par le conseiller Alain Loëb.

Madame Sanchez reprend : « Et nous allons immédiatement ouvrir les consultations, pour la rue Gourdon : les travaux sont programmés et il faudra consulter les riverains et les usagers de la rue Gourdon. Et évidemment sur les friches Labelle, c'est une promesse de campagne. Ce dossier sera un des premiers rouverts.

La ligne régulière de bus pour Val-de-Reuil fera également partie de nos priorités. Il y en aura d'autres comme les aménagements de bord de Seine. Je m'arrête là.

Pour vous, et avec vous, avec les commerçants, les écoles, les associations, les habitants, nous respecterons nos promesses. »

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE

Madame Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Madame le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :
10 voix POUR 0 voix CONTRE 5 ABSTENTIONS

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

Pour extrait certifié conforme au registre.

Madame La Maire,

Madame La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés. Madame Le Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Département de l'EURE
Arrondissement des **ANDELYS** **SÉANCE N° 1 du 28-05-2020 – DB 04**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mai 2020
Date d'affichage : 25 mai 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Pierre Mendès France.
Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les réunions du Conseil Municipal se dérouleront à la salle des fêtes Pierre Mendès France, 26 Grande Rue 27430 SAINT-PIERRE-DU- VAUVRAY.

Etaient présents : MM, Laetitia SANCHEZ, Jorge PINTO, Elodie DESABAYE, Jean-Charles DUPONT, Sandra LEBOURGEOIS, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ.

Secrétaire de séance : Chantal QUERNIARD

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ; Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Après un appel de candidature, Madame Le Maire a constaté qu'une liste comprenant les noms de Monsieur Jean-Charles DUPONT, Madame Anne BERICHI et Monsieur Frédéric BESNARD, a été déposée.

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle des deux assesseurs Anne BERICHI et Pascal SCHWARTZ.
Election des adjoints premier tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue des voix pour être élu au premier tour : 8

Ont obtenu :
DUPONT Jean-Charles : 10 voix, dix voix
BERICHI Anne : 10 voix, dix voix
BESNARD Frédéric : 10 voix, dix voix

DUPONT Jean-Charles, BERICHI Anne, et BESNARD Frédéric ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés.

Madame Le Maire a lu la charte de l'élu local et a indiqué qu'il était important pour les nouveaux élus de prendre connaissance des articles L 2123-1 à L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire pose une question au Conseil municipal sortant : *« Quelles opérations financières ont été menées depuis le début du confinement puisque les Conseils municipaux n'ont pas pu se tenir, et le nouveau Conseil municipal n'a pas pu être installé. »*

Suite et fin séance III DB 04

Monsieur Jorge PINTO a demandé à prendre la parole et annonce solennellement :

« Le fait que ce vote n'a pas été fait dans le respect constitutionnel, l'élection est par conséquent tronquée. Puis qu'il a été fait promotion publique d'ores et déjà de la liste des élus de Saint-Pierre du Vauvray, mentionnant Madame Sanchez comme Maire sur le site accessible en ligne présenté comme étant le nouveau site internet de la commune.
Force est de constater que du fait qu'il est joué d'avance, sans respect du vote souverain et secret du vote d'installation, et qu'n dehors des aspects d'usurpation, je procéderai à une procédure au Tribunal administratif pour demander l'annulation de ce scrutin.
Et j'informe ici que dès demain je démissionnerai de mon poste de Conseiller. Parce qu'il va être très difficile de travailler avec cette équipe. »

Madame Elodie DESABAYE a pris la parole et a annoncé un communiqué :

« Moi aussi j'ai un communiqué : je démissionne aussi de mon poste de Conseiller municipal, ainsi que ma mère, Francine Desabaye Cohan. Notre nom ne veut pas être mêlé à une malhonnêteté. »

Madame Querniard : *« La démission ne sera officielle que demain, elle n'est pas officielle aujourd'hui. »*

Madame Desabaye : *« Elle sera officielle demain par courrier à la Préfecture. »*

Madame Querniard : *« Je l'inscris. Madame Desabaye et Francine Desabaye Cohan. »*

Madame Laetitia Sanchez : *« On va clore le conseil. »*

Monsieur Alain Loëb : *« Non je vais répondre à votre question. J'avais demandé aux élus de me donner leur mail, j'en avais certains, mais je n'ai pas pu avoir le mail de tous les élus, donc je n'ai pas pu communiquer quelques éléments. Au niveau financement, on n'a pris aucun engagement particulier, on a simplement géré la continuité de la commune avec les mêmes règles que 2019. On a voté 25% des investissements qu'on devait engager sur 2020. On n'a pas engagé d'investissement, on a simplement fait la continuité et réglé les choses courantes qui sont de la compétence du maire, et Monsieur Pascal SCHWARTZ qui était adjoint aux finances vous transmettra tous les éléments. »*

Madame Laetitia Sanchez : *« Oui M. Schwartz n'hésitez pas à nous exposer ces éléments. »*

Monsieur Pascal Schwartz l'interrompt : *« Non, je n'aime pas trop les exposés. »*
Monsieur Alain Loeb : *« On n'est pas pour les exposés, on est pour l'efficacité ! »*

Madame Laetitia Sanchez : *« Vous nous les transmettrez. Nous aurons un budget à préparer dans les meilleurs délais. »*

Monsieur Alain Loeb l'interrompt : *« Nous on ne fait pas de la politique politicienne. »*

Madame Laetitia Sanchez : *« Je vous prie Monsieur Loëb de respecter maintenant la structure du conseil municipal. »*

Monsieur Alain Loëb : *« Madame la mairesse, vous ferez votre budget. Nous on n'a pas fait de budget, on aurait pu le faire, on n'a pas fait de budget. Vous avez passé votre campagne en disant qu'on n'avait pas de sous, vous avez sans doute des solutions pour faire le budget. »*

Madame Laetitia Sanchez : *« On constatera quelle situation vous nous aurez laissée. »*

Monsieur Alain Loëb : *« Moi je pense qu'on a fait beaucoup de choses... »*

Madame Laetitia Sanchez : *« On va clore le conseil municipal, merci à tous. »*
La séance s'est terminée à 20 h 30.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20200604-db04-DE

Pour extrait certifié conforme au registre.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2020
Affichage : 29/04/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Madame La Maire, Laetitia SANCHEZ

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DU VAUVRAY 27430

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés. Le Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

SÉANCE III DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2020

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Election du Maire.
3. Fixation du nombre des Adjoints
4. Election des Adjoints
5. Lecture et diffusion de la Charte de l'élu local

Pour extrait certifié conforme au registre

La Maire
Laetitia SANCHEZ

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

SIGNATURE DE LA RÉUNION DU 28 mai 2020

SANCHEZ Laetitia	DUPONT Jean-Charles	BERICHI Anne	BESNARD Frédéric
LEBOURGEOIS Sandra	ENJALBERT Jean-Luc	RECHER Céline	BINARD Arnaud
COHAN Françoise	LEBOEUF Bernard	DESABAYE Élodie Desabaye avec le texte modifié inscrit au PV.	PINTO Jorge
LOËB Alain Refus de cette modification de délibération	QUERNIARD Chantal	SCHWARTZ Pascal Refus Vote	